

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST

03

2022

34

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 avril 2022  
Convocation du : 31 mars 2022

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES : Rénovation énergétique de bâtiments communaux – Demande de subvention DSIL 2022**

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Philippe Casamayor a donné procuration à Caroline Terrier  
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Bertrand Vermorel a donné procuration à Christine Perez

Absents :

Franck Longin, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Le rapporteur rappelle que plusieurs bâtiments communaux sont concernés par un projet de rénovation énergétique. Il s'agit de la toiture du complexe Mas de Roux, de la toiture de la Villa Monderoux, de la réfection de la chaufferie de l'Eglise et de la pompe à chaleur du Pôle Petite Enfance ainsi que leurs équipements associés et des menuiseries de la mairie.

Même si les travaux ne sont pas similaires sur l'ensemble des bâtiments, tous ont une finalité de rénovation énergétique. C'est à ce titre, qu'il est proposé de les réunir en un projet global afin de déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2022.

Le rapporteur ajoute que ce projet est inscrit à l'axe 2 du CRTE : « Tendre vers une mobilité et des bâtiments « bas carbone » ».

| SOURCES  | MONTANT HT | TAUX  |
|--|------------|-------|
| Fonds propres – Autofinancement                          | 260 052 €  | 58 %  |
| Subvention – Pacte de territoire - Conseil Départemental | 39 358 €   | 9 %   |
| Subvention - DSIL  | 150 000 €  | 33 %  |
| TOTAL  | 449 410 €  | 100 % |

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,



Caroline TERRIER